

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-011

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

D'autre part, considérant la réévaluation du coût du projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 39 rue d'Espagne, il est proposé pour cette séance l'annulation de la subvention d'un montant de 42 952 € accordée par décision du Conseil municipal du 5 décembre 2019 au syndicat de copropriétaires, et son remplacement par une subvention d'un montant de 49 447 €.

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime (en €)		
					ANAH	Agglomération	Ville
Côte d'Argent Immobilier (Sarl BOIS)	52 rue d'Espagne	PB	RT	606 751	81 052	20 617	9 993,60
Sarl Prestige Invest 5	32 rue d'Espagne	PB	RT	171 876	15 460	3 900	2 013,00
Sarl Prestige Invest 5	32 rue d'Espagne	PB	RT	104 857	8 583	2 598	1 676,00
SIMONOT Corinne	28 rue d'Espagne	PB	RT	153 458	20 390	2 500	2 500,00
Moreira Luis, Mendes De Assuncao Alcida	28 rue d'Espagne	PB	RT	131 964	18 095	2 200	2 200,00
Sarl Prestige Invest 5	33 rue Lagréou	PB	RT	158 704	23 654	6 048	2 740,00
FORTABAT Jeannine	6 rue d'Espagne	PB	RT	306 941	82 666	21 488	7 817,75

SCI Lapurdum	40 rue d'Espagne	PB	RT	1 003 393	117 484	30 735	13 745
LETE Priscillia	13 rue des Cordeliers	PO	AT	17 678	6 782	880	500,00
KEENOO Imtiaz Ahmad	91 rue Maubec	PO	AT	50 357	19 500	3 000	500,00
D'HERMIES Christine	18 allées Marcel Suares	PO	AT	12 153	6 898	1 149	500,00
Copropriété 39 rue d'Espagne	39 rue d'Espagne	Copro	RT	654 342	373 600	49 447	49 447
Copropriété 30 rue de la Salie	30 rue de la Salie	Copro	RT	831 917	493 277	65 287	65 287

PO : propriétaire occupant
PB : propriétaire bailleur
Copro : copropriété
RT : réhabilitation totale
AT : amélioration thermique

➤ PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023

Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 26 novembre 2018 et modifiée par avenant, à se prononcer dans le cadre du PIG 2018-2023 sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention Ville
MARIANI Robert	12 Chemin du Busquet	PO	AT	8 866	208
MICHONET Alice	2 avenue du Bayle	PO	AT	10 409	207
ETCHEBERRY Kattalin	22 rue Thomas	PO	RT	53 155	2 429
SOLIHA PAYS BASQUE	6 Bd du BAB	PB	RT	72 264	1 452

PO : propriétaire bailleur AT : amélioration thermique

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 163 215,35 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 4 349 085 € TTC.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
SAS BC IMMO CAZET Bruno	27 rue Thiers	103 211,00	750,00
SOCHON Sandra	14 rue des Tonneliers	7 677,00	840,00
MUR Edouard	2 rue des Visitandines	2 560,00	480,00
BERTHIER Julien	15 bis rue Ste Catherine	80 000,00	5 868,60
PFLUEGER Paul	24 Place de la République	13 811,00	2 038,48
LE PTIT SYNDIC	34 Place de la République	12 522,00	2 100,00
GARICOITZ Anne-Marie	8 rue Port de Suzeye	10 799,00	3 345,00
LECAT Guillaume	5 Allée Boufflers	36 337,00	2 400,00
COURTES CPE	18 Allée Marcel Suares	1 362,00	135,45
LAVIGNE-FEIGNA Benoît	9 rue Ulysse Darracq	20 185,00	1 860,00
SCI LHERTE M. et Mme BORDES	2 Bd du Rempart Lachepaillet	61 000,00	5 648,87
NEXITY	25 rue Poissonnerie	2 894,00	2 025,80
JEANNOU Antoine	25 rue Lormand	1 540,00	303,00
FEUILLY Pierre	2 rue Saubiole	10 882,00	2 456,25
FONCIA	32 rue Bourgneuf	73 615,00	4 269,60

D'autre part, considérant la réévaluation du coût du projet de mise en sécurité de l'immeuble situé au 25 rue Poissonnerie, il est proposé pour cette séance l'annulation de la subvention d'un montant de 1 273 € accordée par décision du Conseil municipal du 13 février 2020 au syndicat de copropriétaires, et son remplacement par une subvention d'un montant de 2 025,80 €.

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 438 395 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 34 521,05 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, de 163 215,35 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 34 521,05 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollu
Directeur général adjoint



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne